

COMMUNE DE CHANTESSE

COMPTE RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 04 Novembre 2020

Etaient Présents : Madame Isabelle ORIOL, *Maire* ; Monsieur DURRIS Paul, Monsieur MEUNIER Christophe, *Adjoints*, Madame CAILLAT Cécile, Madame CLEMENT Laetitia, Madame PUECH Perrine, Monsieur TRUCHET Sébastien, Monsieur DUTRIAUX Stéphane, *conseillers municipaux*.

Etaient absents : Monsieur TERMOZ Robert, Madame FRISON Anne-Lise, Madame BESSOUD Noémie,

Madame PUECH Perrine a été élue secrétaire de séance.

Il a été vu ce qui suit :

- 1. Présentation du PLUI (par Mr Rosaire et Mme Le Goascoz)**
- 2. Présentation du Service de la SMVIC Eau et Assainissement (par Mr Rosaire)**
- 3. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 Octobre 2020.**

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 07 Octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

- 4. Délibération Demande de reversement de la taxe d'ordures ménagères des locataires de la commune**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal, que suite à la réception des taxes foncières de la commune comportant la taxe d'ordures ménagères, il est opportun de demander le reversement de la somme de cette taxe aux locataires en faveur des propriétaires.

D'après les rôles des taxes foncières de l'année 2020 les taxes d'ordures ménagères se répartissent comme suit :

Appartement situé au-dessus de la mairie : 86 euros

Maison Panissiat : 88 euros

Appartement de la cure : 71 euros

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

APPROUVE la demande de reversement de la taxe d'ordures ménagères des locataires aux propriétaires.

5. Délibération Contrat titularisation Poste d'Adjoint Administratif

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1°,

Considérant, que le Contrat à Durée Déterminée de Madame Vanessa SOARES arrive à échéance le 22 Décembre 2020 ;

Considérant, que Madame Vanessa SOARES donne entière satisfaction pour tenir le poste d'adjoint administratif ;

Madame le Maire propose d'établir avec Madame Vanessa SOARES un contrat d'un an en tant que stagiaire en vue de titularisation dans la Fonction Publique Territoriale sur le poste créé d'Adjoint Administratif à compter du 23 décembre 2020.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité,

APPROUVE d'établir avec Madame Vanessa Soares un contrat d'un an en tant que stagiaire en vue de titularisation dans la Fonction Publique Territoriale sur le poste créé d'Adjoint Administratif à partir du 23 décembre 2020.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place le contrat de titularisation.

6. Questions diverses

Il a été évoqué la nécessité de terminer la carte communale. Mme Puech s'engage à faire avancer les choses dans ce sens, au plus vite.

Le poste d'agent technique en remplacement de l'agent partant en retraite est toujours vacant, les appels à candidature sont bientôt clos, et peu de CV et lettres de motivation ont été reçus. Les entretiens vont commencer dès la semaine prochaine.

Nous avons reçu les devis pour la réfection des peintures de l'église. Ils sont à étudier. Le devis pour la réfection de la croix est à faire réactualiser.

Les petits chemins communaux sont à entretenir. Des arbres sont tombés, il est impératif de les faire enlever, ainsi que de débroussailler les chemins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h45.